

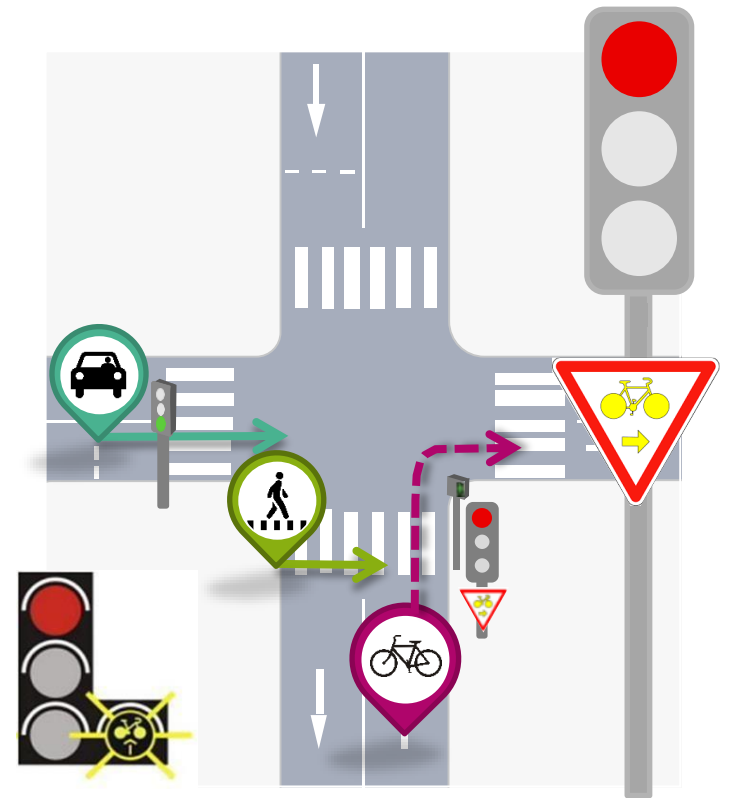


# Déploiement du cédez-le-passage cycliste au feu



# Le cédez-le-passage cycliste au feu rouge

- Signalisation située sur les **feux** (tricolores ou non)
- Autorise le cycliste à franchir le **feu rouge** :
  - pour aller dans la ou les **direction(s) indiquée(s)**
  - à condition de **céder le passage** aux autres usagers bénéficiant du **feu vert** et notamment aux **piétons**
- Fluidifie la circulation des cyclistes (attractivité)
- Offre une meilleure sécurité : permet d'éviter les cisaillements avec les véhicules en mouvement tournant
- Deux dispositifs : panneau M12 et feu R19



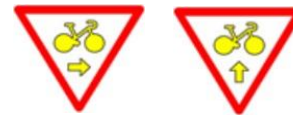
# Historique du signal statique « M12 »

Novembre 2010 :

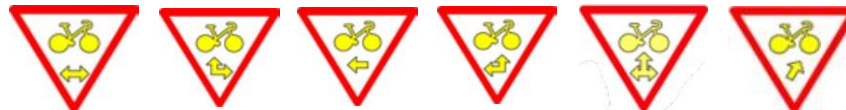
introduction du tout droit et du tourne à droite dans le code de la route par décret

Janvier 2012 :

arrêté créant la signalisation nécessaire



2015 : décret et arrêté autorisant de nouveaux mouvements, sans restriction sur leur nature ou sur leur nombre, et plus uniquement sur les feux tricolores



Décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010 et arrêté du 12 janvier 2012

Décret 2015-808 du 2 juillet 2015 et arrêté du 23 septembre 2015



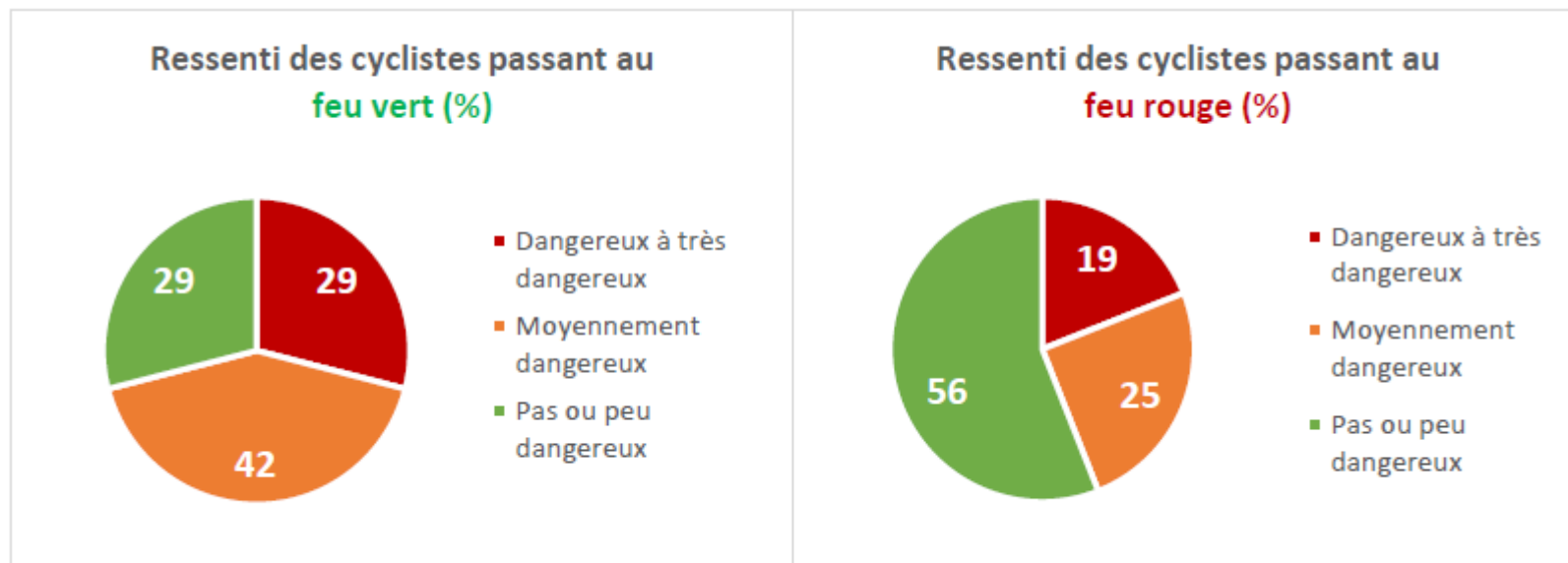
# Responsabilité

- Pas d'accident dû à un panneau M12 à recenser en France (source : CEREMA)
  - En cas d'accident, c'est le cycliste qui est en tort, puisqu'il n'aura pas respecté la réglementation de céder le passage à tous les usagers (source : CEREMA)
- Rien ne change donc en termes de responsabilité en cas d'accident, avec ou sans M12



# Ressenti des cyclistes

- 2016 : Expérimentation à Paris sur 14 carrefours à feux avec les nouveaux mouvements :
  - Enquête d'observation avant et après la pose des panonceaux
  - Questionnaire auprès des cyclistes ayant tourné à gauche
- Plus de 70% des cyclistes interrogés estiment leur traversée au vert moyennement à très dangereuse → les cyclistes préfèrent attendre d'être au calme dans le carrefour, plutôt que d'être au cœur du flux automobile pour effectuer leur mouvement de tourne-à-gauche



Étude sur le ressenti des cyclistes lors de leur traversée, Paris. Source : Cerema, 2016.



# Scénarios

> 4 niveaux d'ambition, allant du plus sûr au plus délicat :

**Niveau 1** : Mouvements directs vers un aménagement cyclable ou une zone à circulation apaisée (aire piétonne, zone de rencontre, zone 30)

**Niveau 2** : Mouvements nécessitant de céder le passage à un flux automobile unique

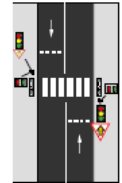
**Niveau 3** : Mouvements nécessitant de céder le passage à un flux automobile unique avec plusieurs files ou depuis une rue à double sens

**Niveau 4** : Mouvements nécessitant de céder le passage à un double flux automobile

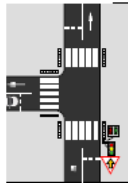


## NIVEAU 1

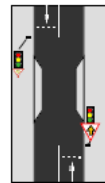
Mouvements directs vers un aménagement cyclable ou une zone à circulation apaisée



Feu passage piéton ou lors de phase piétons intégrale



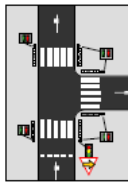
Carrefour en T flux venant de



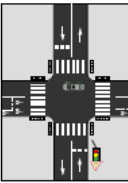
Alternat



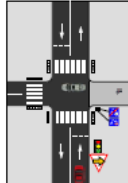
Entrée d'aire piétonne bornée



Lors de phase piétons intégrale



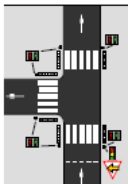
Vers un aménagement cyclable (bande, piste, voie verte, couloir mixte bus-vélo), une aire piétonne ou une place



Vers ou dans une zone de rencontre



Vers ou dans une zone 30 (y compris avec un double sens cyclable en picto fléché)



Lors de phase piétons intégrale



Vers un aménagement cyclable directement accessible (sans traversée de voie automobile sécante), une aire piétonne ou une place, si la rue d'où l'on vient est en sens unique

## NIVEAU 2

Mouvements nécessitant de céder le passage à un flux unique



Tout droit dans un carrefour (en X ou en T) avec voie sécante à sens unique



Carrefour en T avec voies sécantes à double sens



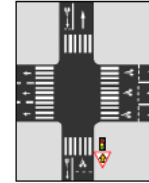
Tourne à droite dans un carrefour en X ou en T) en zone 50, avec une bonne visibilité



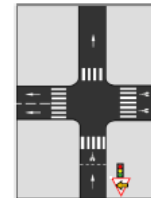
Tourne à gauche avec voie sécante à sens unique depuis une rue à sens unique

## NIVEAU 3

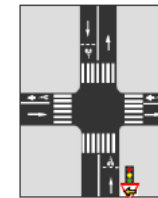
Mouvements nécessitant de céder le passage à un flux unique avec plusieurs files ou depuis une rue à double sens



Tout droit dans un carrefour (en X ou en T) avec une voie sécante à sens unique avec plusieurs files et une bonne visibilité



Tourne à gauche avec voie sécante à sens unique avec plusieurs files depuis une rue à sens unique



Tourne à gauche dans un carrefour (en X ou en T) avec voie sécante à sens unique depuis une rue à double sens

## NIVEAU 4

Mouvements nécessitant de céder le passage à un double flux



Carrefour en croix avec voies sécantes à double sens et une bonne visibilité



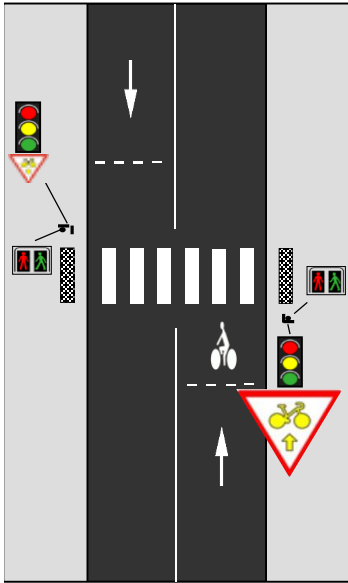
Tourne à gauche vers un aménagement cyclable directement accessible (sans traversée de voie automobile sécante) depuis une rue à double sens

Carrefours étudiés au cas par cas

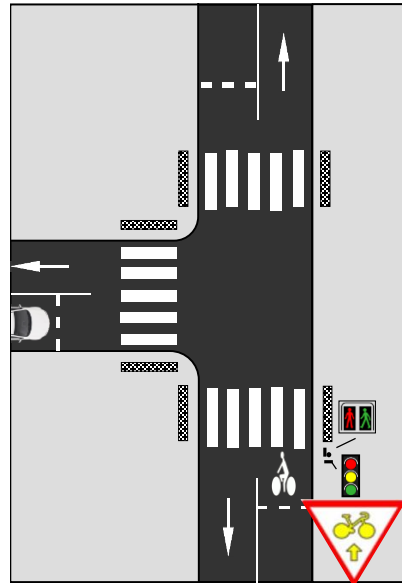


# Niveau 1

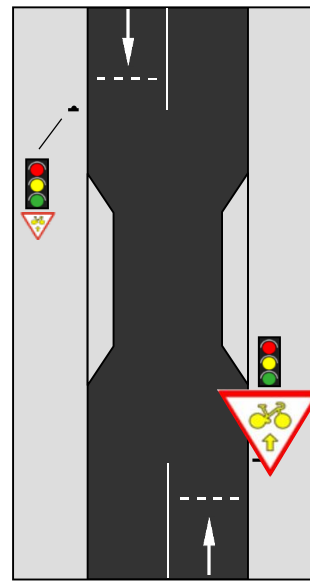
## Tout droit



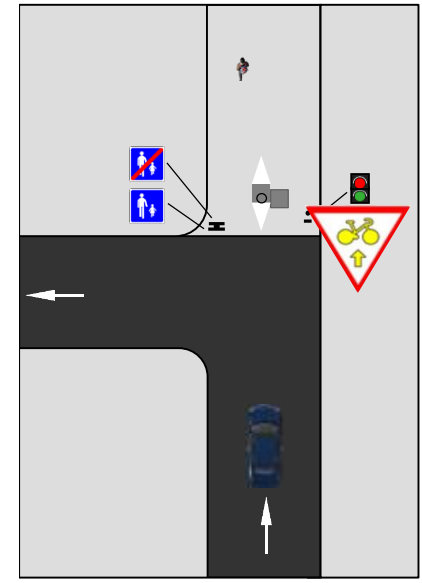
Feu passage piéton ou lors de phase piétons intégrale



Carrefour en T flux venant de gauche



Alternat



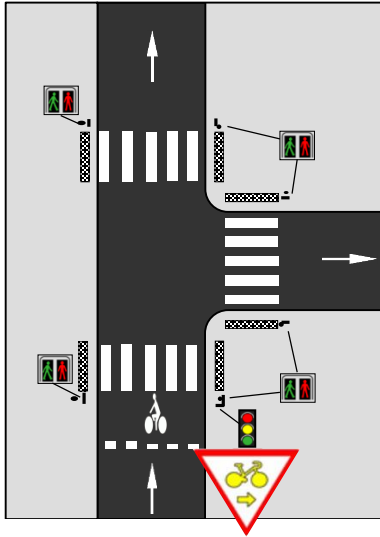
Entrée d'aire piétonne bornée



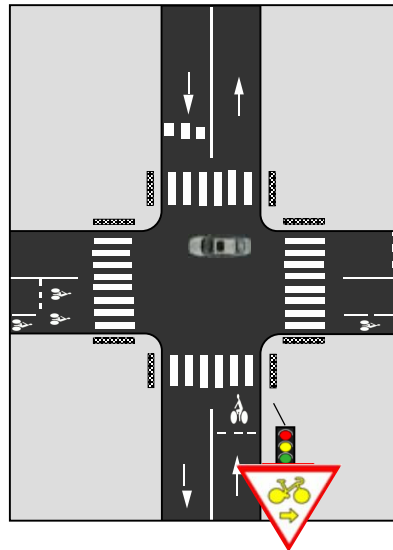


# Niveau 1

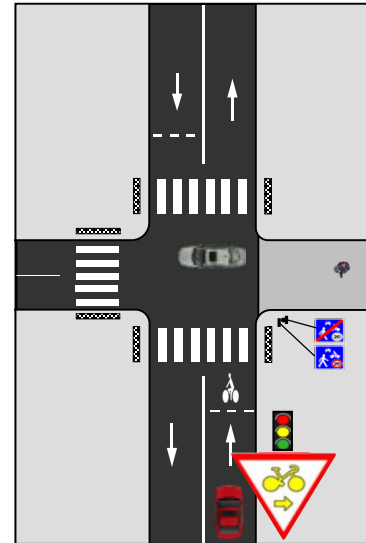
## Tourne à droite



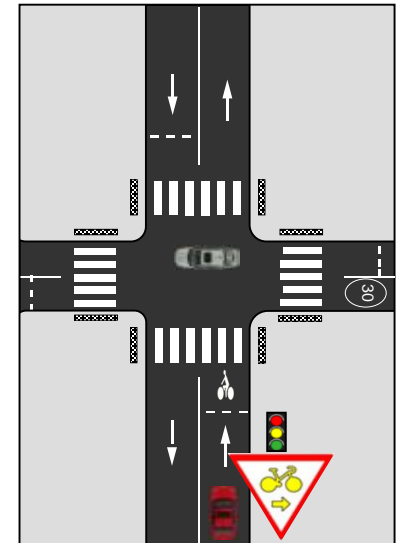
Lors de phases piétons intégrale



Vers un aménagement cyclable (bande, piste, voie verte, couloir mixte bus-vélo), une aire piétonne ou une place



Vers ou dans une zone de rencontre

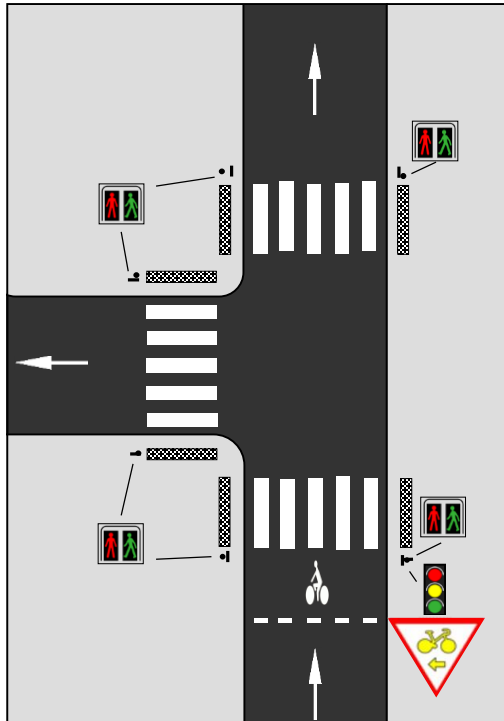


Vers ou dans une zone 30 (y compris avec un double sens cyclable en picto fléché)

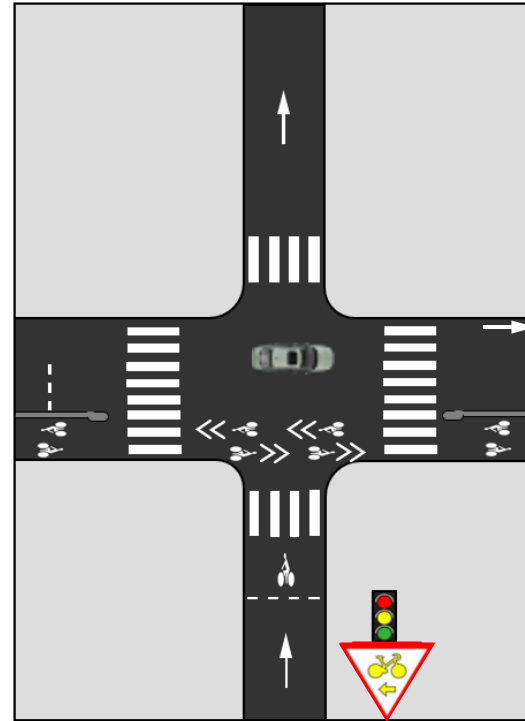


# Niveau 1

## Tourne à gauche



Lors de phase piétons  
intégrale

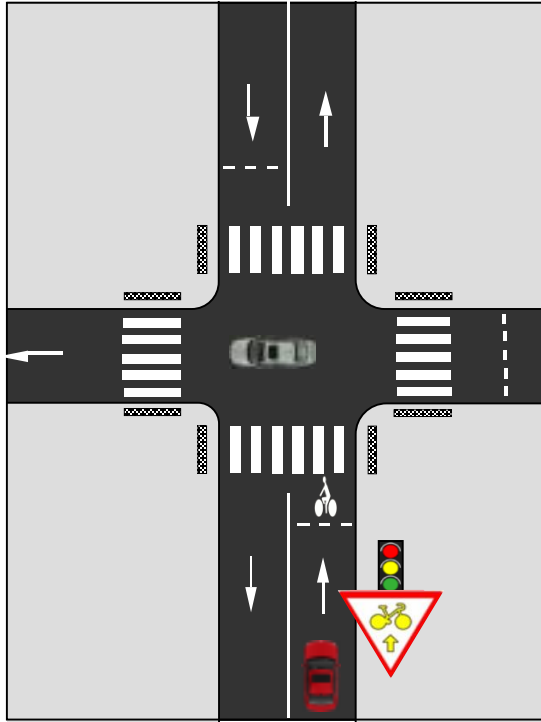


Vers un aménagement cyclable  
directement accessible (sans traversée  
de voie automobile sécante), une aire  
piétonne ou une place, si la rue d'où  
l'on vient est en sens unique

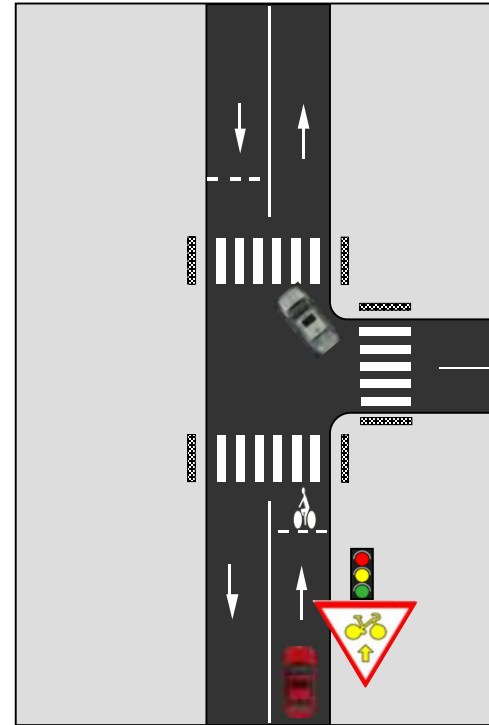


# Niveau 2

## Tout droit



Tout droit dans un carrefour  
(en X ou en T) avec voie  
sécante à sens unique

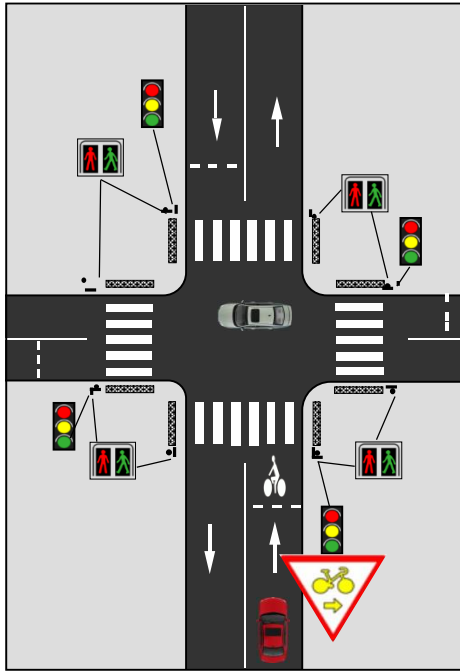


Carrefour en T avec voies  
sécantes à double sens

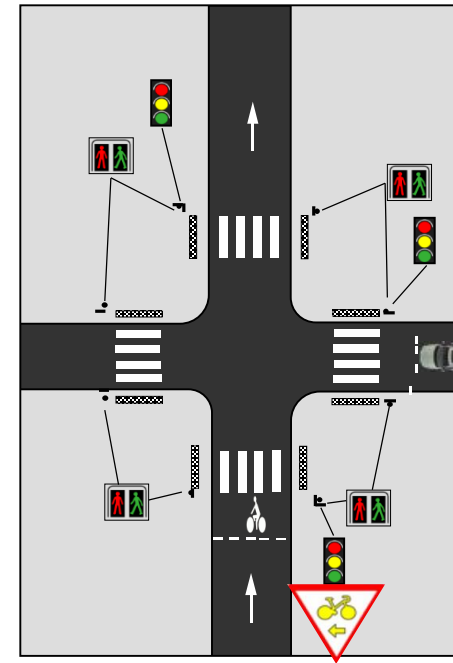


# Niveau 2

## Tourne à Gauche & Tourne à Droite



Tourne à droite dans un carrefour  
(en X ou en T) en zone 50, avec  
une bonne visibilité

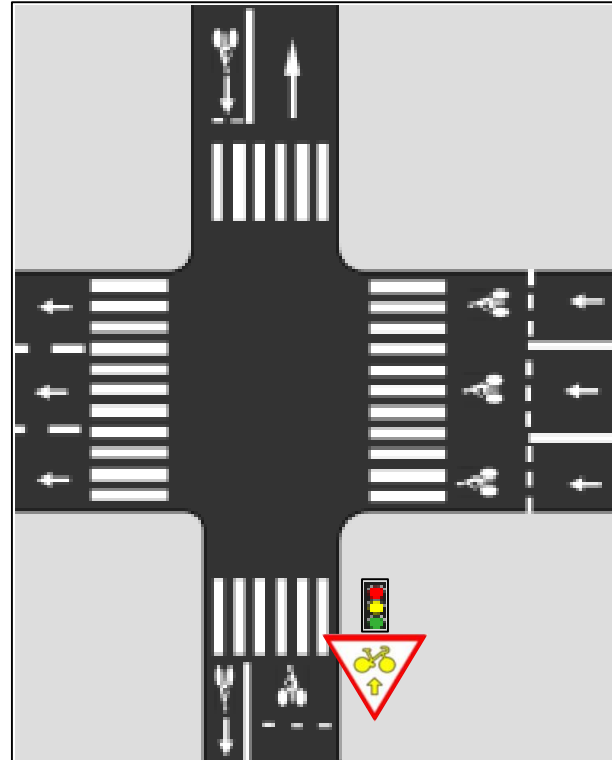


Tourne à gauche avec voie  
sécante à sens unique depuis  
une rue à sens unique



# Niveau 3

## Tout droit

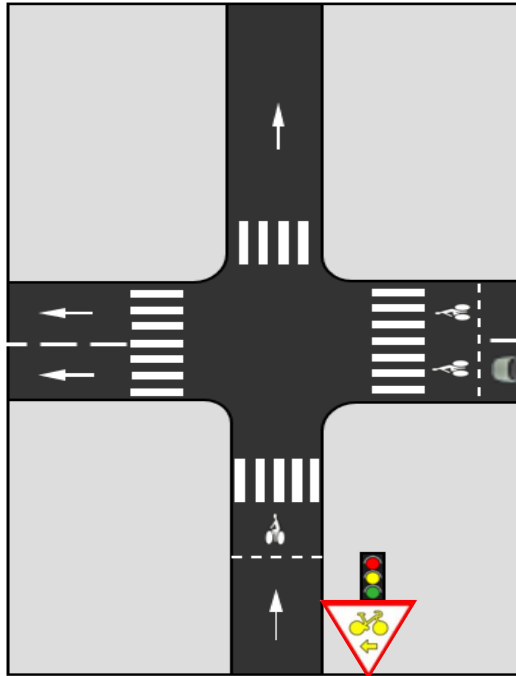


Tout droit dans un carrefour (en X ou en T) avec une voie sécante à sens unique avec plusieurs files et une bonne visibilité

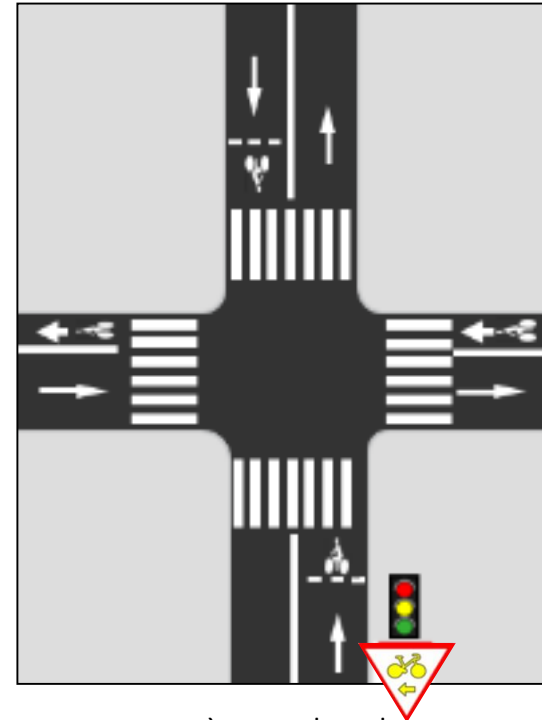


# Niveau 3

## Tourne à gauche



Tourne à gauche avec voie sécante à sens unique avec plusieurs files depuis une rue à sens unique

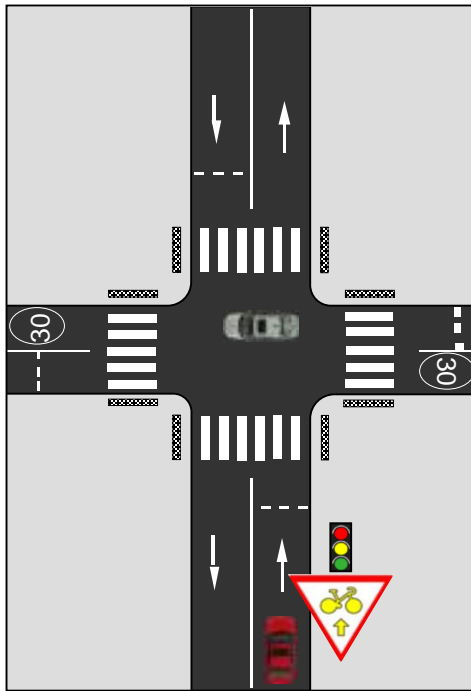


Tourne à gauche dans un carrefour (en X ou en T) avec voie sécante à sens unique depuis une rue à double sens

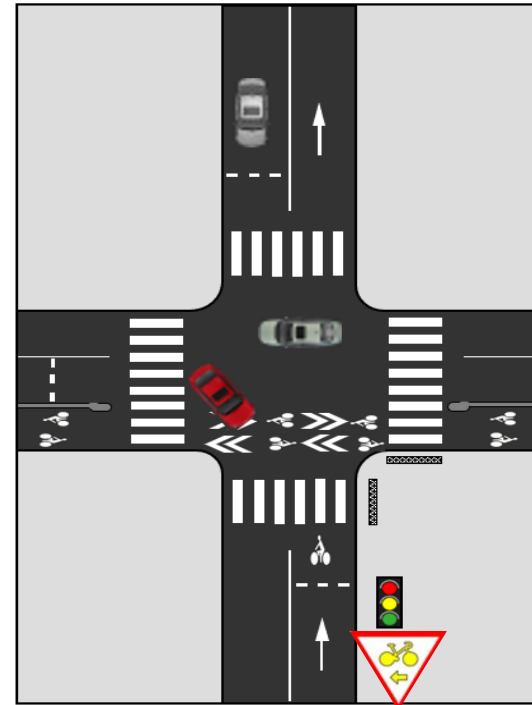


# Niveau 4

## Tout droit et Tourne à Gauche



Tourne à gauche vers un aménagement cyclable directement accessible (sans traversée de voie automobile sécante) depuis une rue à double sens



Carrefour en croix avec voies sécantes à double sens et une bonne visibilité



# Un déploiement en deux temps

- 2 doctrines de déploiement :

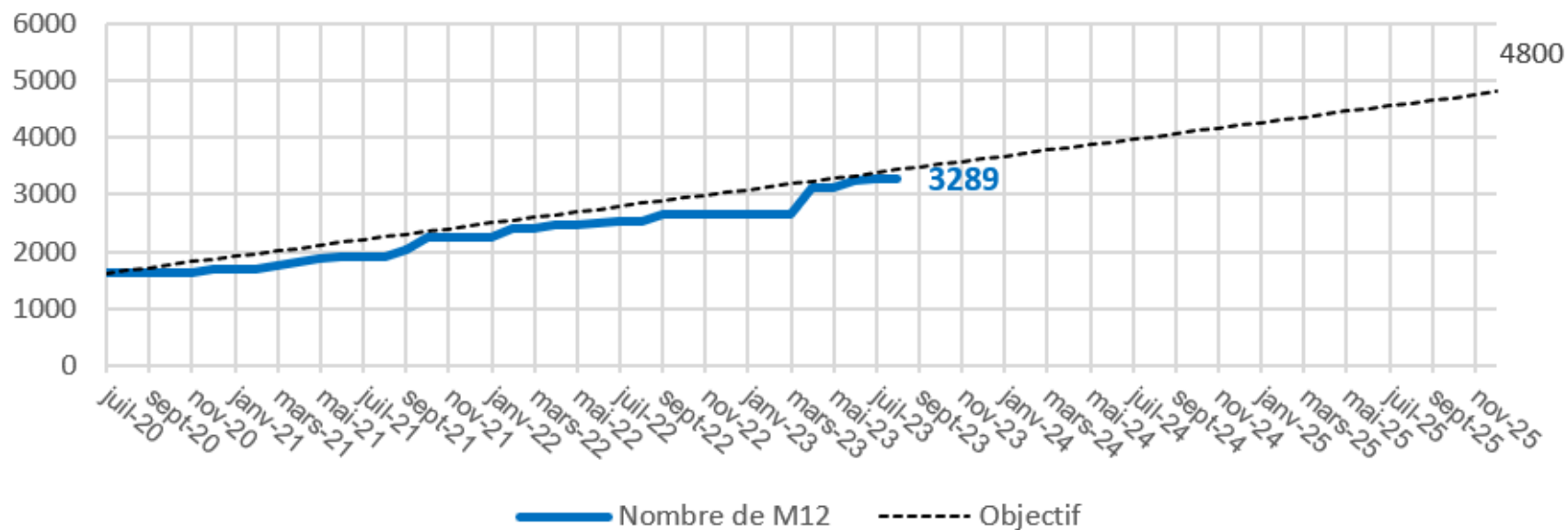


- 1 ancien déploiement entre 2018 et 2020 avec l'ancienne doctrine
- 1 nouveau déploiement à partir de 2020 à aujourd'hui avec la nouvelle doctrine plus ambitieuse
- Les communes ayant fait l'objet de l'ancienne doctrine seront réactualisées avec la nouvelle doctrine. Et cela après que 100% des communes de la Métropole auront fait l'objet d'un déploiement généralisé (ancienne & nouvelle doctrine).



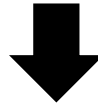


## Évolution du nombre de panneaux M12 (au 05/09/2023) et objectif pour décembre 2025 :



# Spécificité carrefour tramway

- Le service STEP a piloté en collaboration avec le CEREMA un travail d'évaluation concernant la perception de la signalisation M12 et R19, intégrant notamment un volet d'expérimentation sur les carrefours tramway



- L'étude réalisée en juin 2023 par le Cerema est désormais terminée et a fait l'objet d'une réunion de restitution avec le Sytral, le STRMTG, l'exploitant Keolis et la Métropole pour la partie de l'évaluation

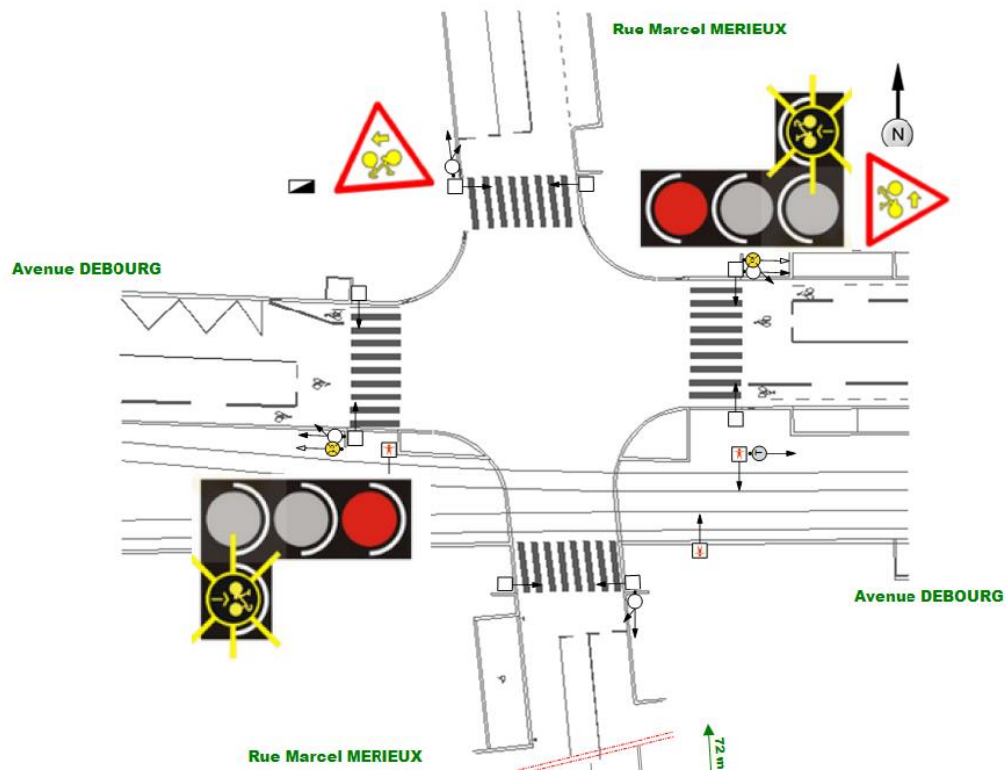


# possibilité de déploiement de panonceaux M12 ou de signaux R19 sur des carrefours tramway existants ou futurs de la Métropole de Lyon, dans les cas de configurations de carrefours similaires à l'étude

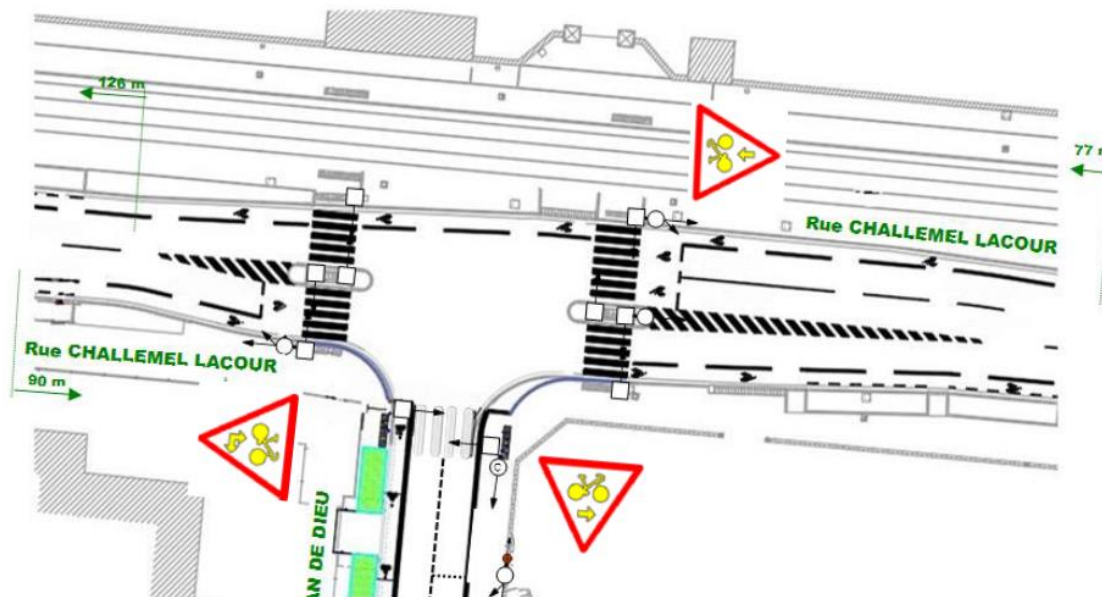
- Une analyse au cas par cas / réalisation systématique d'un DPM non requise.
- Les configurations de carrefours devront être similaires à celles étudiées et présentées dans le rapport du Cerema.
- La direction du panonceau M12 autorisant une traversée sécante au tramway ne sera jamais autorisée.
- Chaque étude d'implantation de panonceaux M12 aux carrefours tramway sera transmise et fera l'objet d'une validation préalable par le Sytral et son exploitant avant tout déploiement.
- Le SYTRAL informera le STRMTG des déploiements de M12 programmés.



## Exemple de configuration d'implantation possible de M12 et/ou R19 Carrefour en croix : DEBOURG-MERIEUX



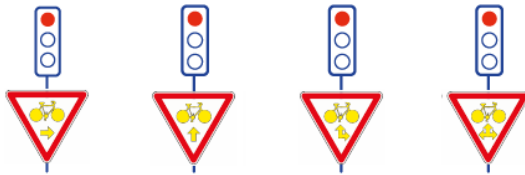
**Exemple de configuration d'implantation possible de M12 et/ou R19**  
**Carrefour en T avec plateforme latérale (absence de voirie sécante à la plateforme) : CHALLEMEL LACOUR - ST JEAN DE DIEU**



# Communication



**Vous les avez sûrement déjà vus : ces petits panneaux triangulaires installés sur certains feux tricolores. Ce sont des « Cédez-le-passage cycliste au feu ».**



Ces panneaux autorisent les vélos à passer au feu rouge pour aller dans la direction indiquée par la ou les flèches. Les cyclistes doivent ralentir et laisser la priorité aux piétons et aux voitures qui ont le feu vert. D'où le nom de ces panneaux : « Cédez-le-passage cycliste au feu ».

L'objectif est de faciliter l'usage du vélo en ville : les trajets sont plus sûrs, plus fluides, avec moins d'arrêts répétés.



**En l'absence de panneau : l'arrêt au feu rouge est impératif pour le cycliste !**



### C'est bien sécurisé ?

Bien sûr ! Les « cédez-le-passage cycliste au feu » ont été expérimentés pendant plusieurs années et les retours sont très positifs ! Les cyclistes peuvent ainsi démarrer avant les véhicules, cela évite qu'ils soient dans l'angle mort.

Lien vers la vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=l4XwCCsjbdA&list=PL5hiTZUmgff6ldIEZbZ0fhDhm--vFd7mX>

Contact = Johan Richomme – 04 26 99 37 44

**BONNES PRATIQUES**

**CYCLISTES**

- ✓ Laissez la priorité aux piétons qui traversent.
- ✓ Tendez votre bras pour indiquer votre direction avant de tourner.

**PIÉTONS**

- ✓ Attendez que le feu piéton soit vert pour traverser.
- ✓ Sur le passage piéton et avec le feu piéton au vert, vous êtes prioritaires sur les cyclistes.

**VOITURES, DEUX ROUES MOTORISÉS, VÉHICULES LOURDS :**

- ✓ Ce panneau ne vous concerne pas, le feu est rouge, vous restez à l'arrêt.
- ✓ Lorsque le feu est rouge, arrêtez-vous avant le marquage qui indique le « sas » vélo.

